

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-261-1918 diverses

n° 71-261-1918

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

12 juillet 1918

Numéro JO

n° 261 du 31/07/1918

Date du numéro

31 juillet 1918

TEXTE INTÉGRAL

la prime d'ancienneté de 5 fr. par mois, prévue par l'article 5 de l'arrêté du 18 juillet 1917 a été allouée à l'Adjudant infirmier Mohamed dit Kébir qui compte plus de 45 années de services.